Abendrot
prévoyance avec impact

Diversité

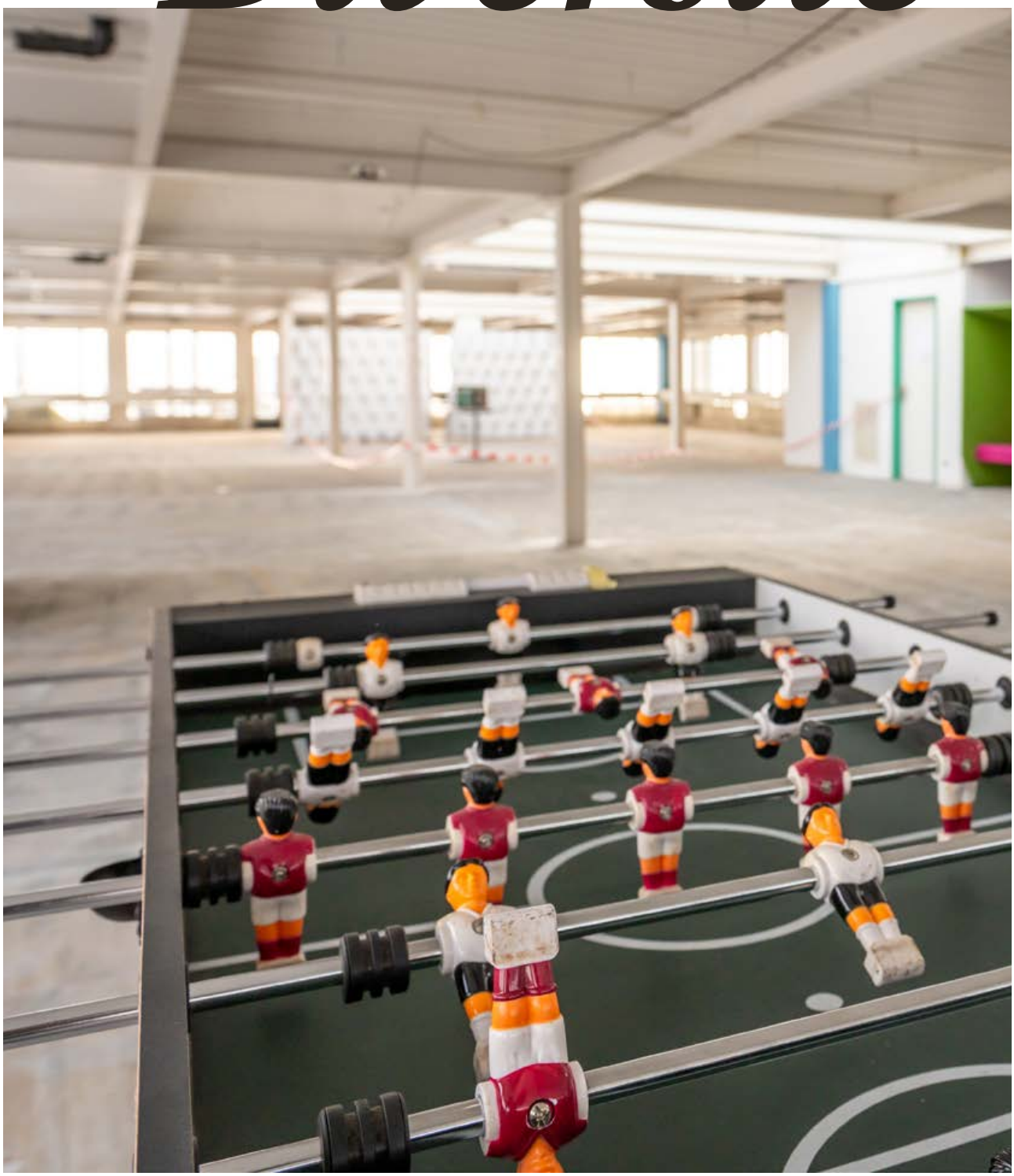

Rapport de gestion 2023

Mentions légales

Éditeur et rédaction :
Fondation Abendrot
Güterstrasse 133
Case postale, 4002 Bâle
stiftung@abendrot.ch
abendrot.ch

Conception : Weissgrund SA, weissgrund.ch

Photographie : Couverture: Yanik Gasser, p. 5 : JLL AG, Abendrot, p. 9 : Getty Images, p. 13 : Abendrot

Impression : Steudler Press SA, steudlerpress.ch

Papier : Refutura, 100% papier recyclé suisse

Tirage : 100 exemplaires / mai 2024

Des informations complémentaires figurent dans l'appendice aux comptes annuels, à consulter sous
abendrot.ch

Soyez au courant en permanence :
abonnez-vous à notre lettre d'information sous
abendrot.ch/newsletter

Comment la diversité fonctionne dans mon entreprise

« Pro Natura est une employeuse et Pro Natura est une avocate de la nature. Dans les deux cas, la diversité est au centre des préoccupations. Une diversité de personnes (âge, sexe, formation, langues) et une diversité dans la nature (habitats, diversité génétique, plantes et animaux). Sans diversité, pas de vie ! C'est pour la diversité que Pro Natura s'engage depuis 115 ans. »

Helene Lischer, membre du comité central et vice-présidente de Pro Natura

Diversité

« La diversité est pour nous la normalité. Les différentes origines, langues, cultures et mentalités des membres de notre équipe apportent à Surprise une multitude de perspectives, de compétences et d'expériences. Cette diversité renforce notre créativité et notre capacité d'innovation – elle fait partie intégrante de notre travail. »

Nicole Amacher, codirectrice de l'association Surprise, surprise.ngo

Sommaire

4 Éditorial
6 L'année 2023 en un coup d'œil
8 Prévoyance : Nouveaux objectifs et divers défis
10 Placements : La diversification, un facteur déterminant
12 Immobilier : Le portefeuille immobilier s'agrandit
14 Comptes annuels
18 Organes de la Fondation

Chère lectrice, cher lecteur

L'évolution mondiale en 2023 a été marquée par la guerre et l'inflation : la guerre offensive de la Russie contre l'Ukraine s'est poursuivie et, depuis octobre, le monde a également été secoué par la guerre dans la bande de Gaza.

Les taux directeurs aux États-Unis et en Europe sont restés à un niveau élevé et les taux d'inflation ont fluctué à la baisse. La Suisse n'a pas été épargnée : le 19 mars, le Credit Suisse, qui existait depuis 167 ans, s'est effondré. Le Credit Suisse se classait parmi les trente plus grandes banques mondiales d'importance systémique.

La situation politique mondiale étant instable, l'évolution des bourses n'a pas été uniforme. Après un début d'année prometteur, la courbe s'est nettement aplatie. Les cours des actions ont chuté de manière significative à partir du mois d'août et plus encore en octobre, avant d'entamer un sprint fulgurant en fin d'année.

Après la nette augmentation de l'inflation l'année dernière, le secteur immobilier a perdu son attractivité relative pour de nombreux investisseurs. Certains ont dû réduire leurs portefeuilles. Cette évolution, positive pour nous, nous a permis d'acquérir pour la première fois depuis de nombreuses années des immeubles situés au centre de Bâle et de Zurich à des prix raisonnables. Grâce à la forte valorisation des actions en fin d'année, nous avons clôturé l'année avec une performance de 3,6% Ce résultat a permis au Conseil de Fondation de rémunérer tous les capitaux d'épargne à 1,75%, soit 0,75% de plus que le taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral. Les capitaux d'épargne sont ainsi rémunérés, comme l'année dernière, au même taux que les capitaux de vieillesse.

Processus stratégique et nouvelle orientation

Abendrot a lancé un processus stratégique en 2023, car la croissance a été moins forte que celle d'institutions similaires au cours des dernières années. Un comité composé de membres du Conseil de Fondation et de la direction a organisé des workshops tout au long de l'année afin de déterminer comment Abendrot pouvait se positionner efficacement pour les années à venir. Différentes analyses ont montré qu'Abendrot faisait certes un grand nombre de choses correctement, mais que cela n'était pas assez connu. Le Conseil de Fondation a pris fin 2023, avec les recommandations du comité stratégique, des décisions de principe qui vont maintenant être mises en œuvre. La communication doit être renforcée, le marketing doit être développé et l'identité de la marque doit être plus fraîche et plus concise. Nous souhaitons communiquer clairement ce qu'Abendrot fait particulièrement bien et nous adresser ainsi de manière ciblée aux entreprises pour lesquelles, outre une bonne solution d'assurance, le placement durable des capitaux de vieillesse est important. La nouvelle présentation et les offres supplémentaires que nous proposons visent également à renforcer le dialogue avec vous, les destinataires. Nous attendons vos impressions avec impatience !

Construire dans le respect du climat

Le Conseil de Fondation s'est également penché en 2023 sur les possibilités et les limites de la construction respectueuse du climat. Une étude externe a analysé et quantifié notre portefeuille immobilier. Résultat : notre parc immobilier est en bonne voie pour atteindre l'objectif climatique de 1,5 degré fixé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La plupart de nos nouveaux projets de construction ne sont toutefois pas conformes aux objectifs. Le Conseil de Fondation a donc décidé d'examiner désormais de manière systématique l'utilisation du bois et de l'appliquer lorsque cela s'avère judicieux.

Le premier résultat concret de cette directive est le renforcement de la structure porteuse lors de la transformation de la Flumserei : elle est désormais réalisée en bois et non plus en béton comme prévu initialement. Cela permet d'économiser des émissions d'environ 1000 tonnes de CO_2 et de retirer durablement du cycle du CO_2 le CO_2 stocké dans le bois utilisé.

Je remercie tout le personnel pour son engagement et sa fiabilité tout au long de l'année 2023, ainsi que mes collègues des différents comités pour leur expertise et leur bonne collaboration. Quant à vous, qui avez une assurance chez nous, je vous remercie une fois de plus de la confiance que vous accordez à notre travail.

Markus Staub
Président du Conseil de Fondation

La structure porteuse est désormais réalisée en bois et non plus en béton comme prévu initialement. Cela permet d'économiser des émissions d'environ 1000 tonnes de CO_2.

À Bâle, Abendrot élargit son portefeuille immobilier avec l'immeuble à la Tellplatz (photo à gauche) et les deux bâtiments de la Münchensteinerstrasse (photo à droite).

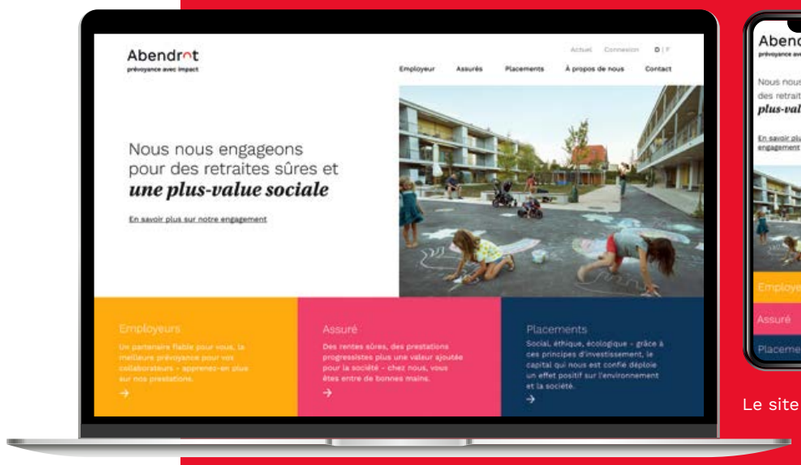

Le site web au nouveau look

L'année 2023
en un coup d'œil

Performance

La performance s'est élevée à **3,6%** en 2023.
La performance de l'année précédente était de –7,3%.

Taux de couverture

Notre taux de couverture augmente en 2023 par rapport à l'année précédente, passant de 111,9% à **112,6%.**

Total du bilan

Fin 2023, Abendrot gère une fortune de **2831 millions de francs.**
Cela représente une diminution de 10,8% par rapport à l'année précédente.

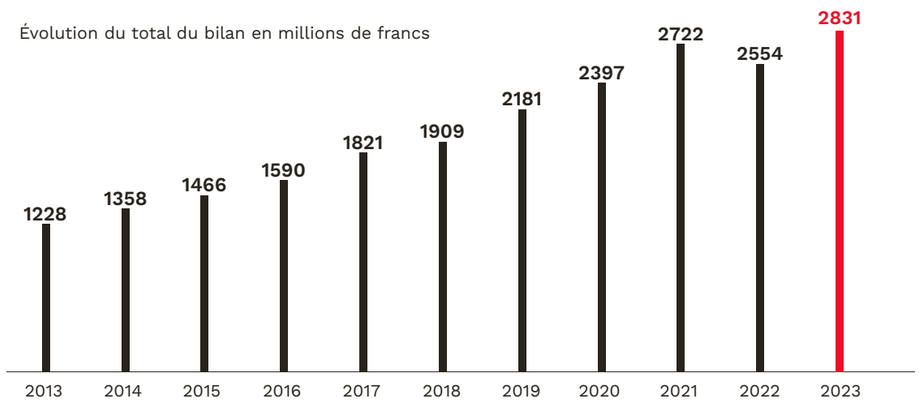

Personnes assurées

Abendrot poursuit sa croissance en 2023.
Le nombre de personnes assurées augmente de 14 120 à 15 412.

Femmes actives assurées : **9744**
(année précédente : 8793, augmentation : 10,8%)

Hommes actifs assurés : **5668**
(année précédente : 5327, augmentation : 6,4%)

Bénéficiaires de rente : **2887**
(année précédente : 2613, augmentation : 10,5%)

Entreprises affiliées

Le nombre des entreprises affiliées s'élève à **1250.**

Rémunération des avoirs de vieillesse

Tous les capitaux d'épargne vieillesse seront rémunérés à **1,75%** en 2023. Cela représente 0,75% de plus que ce qui est prescrit par la loi.

Taux d'intérêt technique

Le taux d'intérêt technique reste fixé à **1,75%** au 31 décembre 2023.

Nouveaux objectifs et divers défis

Abendrot s'est penchée de manière intensive sur son avenir en 2023 et a suivi un processus stratégique. Les nouvelles exigences découlant de la réforme de l'AVS et de la révision de la loi sur la protection des données ont par ailleurs généré un certain travail.

Vision, mission et stratégie

« En tant que pionnière, nous nous engageons avec toutes les forces dont nous disposons pour un avenir de qualité. L'évolution vers une société durable et un environnement préservé reste notre objectif permanent. »

Notre vision, reformulée dans le cadre du processus stratégique mené en 2023, nous donne la direction à suivre pour les années à venir : nous voulons qu'on nous reconnaisse comme la caisse de pension la plus durable de Suisse, celle qui, de manière transparente et vérifiable, a le plus grand impact positif sur la société et l'environnement. Notre mission est toujours la même. L'homme et la nature sont au cœur de notre travail, la transparence et la volonté de créer une plus-value pour la société sont importantes pour nous, tout comme la qualité de nos services.

La nouvelle stratégie définit cependant aussi de nouveaux objectifs : Abendrot vise une croissance supérieure à la moyenne du marché pour l'avenir. Les économies ainsi réalisées doivent avoir un effet positif sur la structure par âge et les frais administratifs. Et – plus de personnes assurées et donc plus de capital signifient plus de capacité pour des placements durables et donc plus d'impact positif dans le monde. Lors de sa dernière réunion en 2023, le Conseil de Fondation a approuvé la nouvelle proposition de stratégie ainsi que les nouvelles visions et missions formulées. L'année 2024 sera désormais placée sous le signe de la mise en œuvre.

Loi révisée sur la protection des données

La nouvelle loi sur la protection des données, qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2023, renforce la notion de vie privée des personnes et adapte la législation aux normes technologiques actuelles. Elle définit la manière dont les données à caractère personnel peuvent être collectées, traitées et utilisées. En tant que caisse de pension, nous travaillons quotidiennement avec de telles données, parfois sensibles. La mise en application des nouvelles dispositions a donc occupé Abendrot de manière intense au cours du premier semestre. Nous avons dû nous assurer que les nouvelles dispositions en matière de protection des données soient respectées à toutes les étapes du travail. Les personnes assurées ont également été informées de leurs droits et ont eu la possibilité de consulter leurs données et de les corriger si nécessaire. Le respect de toutes les exigences a nécessité une analyse et une adaptation minutieuses des processus et systèmes internes. Grâce à l'engagement sans faille de notre personnel, nous avons achevé ces travaux dans les délais impartis.

Réforme AVS 21

Le peuple suisse a accepté la réforme AVS 21 le 25 septembre 2022. L'uniformisation de l'âge de la retraite (désormais l'âge de référence) pour les femmes et les hommes a suscité des discussions. L'augmentation sera mise en œuvre progressivement, en quatre étapes, à raison de trois mois par étape. L'adaptation commencera le 1er janvier 2025 pour les femmes nées en 1961 et se terminera le 1er janvier 2028 pour celles nées en 1964.

Qu'est-ce que cela signifie pour la prévoyance professionnelle ?

Le Conseil de Fondation a décidé de transposer l'augmentation progressive de l'âge de référence dans le règlement, de manière analogue à l'AVS. Si la formulation d'un texte de loi peut paraître simple, les défis liés à sa mise en œuvre dans la pratique peuvent être très variés. Dans ce cas, la reprogrammation du logiciel de la caisse de pension pour que l'âge de référence unifié soit appliqué sans erreur a été particulièrement exigeante. L'équipe de prévoyance d'Abendrot a testé, vérifié et recalculé tout au long de l'année 2023 afin de s'assurer que les certificats de prévoyance avec les nouvelles bases soient mis à la disposition des personnes assurées pour le 1er janvier 2024.

Réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP)

Les rentes de la prévoyance professionnelle sont sous pression depuis un certain temps. Les raisons sont l'augmentation de l'espérance de vie et les fluctuations des marchés des capitaux. La réforme de la LPP doit permettre de préparer la prévoyance professionnelle pour l'avenir. Elle vise à renforcer le financement du 2e pilier, à maintenir le niveau global des prestations et à améliorer la couverture de qui travaille à temps partiel – et donc notamment les femmes. w

Des solutions de prévoyance variées pour des entreprises variées

Du cabinet médical employant deux personnes à l'œuvre d'entraide à l'échelle nationale – la palette des entreprises qui nous sont affiliées est large, les besoins et les conditions de vie des personnes assurées chez nous sont très diversifiés. Notre offre de plans de prévoyance l'est donc aussi. Pour les petites entreprises comptant jusqu'à quatre personnes assurées, nous proposons un choix de solutions de prévoyance standardisées avec des composantes flexibles. Cela permet également à ces entreprises de choisir un plan de prévoyance qui correspond à leurs besoins. De plus, la solution groupée leur permet de bénéficier d'une prime de risque avantageuse.

Les entreprises affiliées à partir de cinq personnes assurées ont la possibilité d'aménager leur solution de prévoyance de manière individuelle et sur mesure dans le cadre de la loi. Elles peuvent ainsi adapter leur prévoyance à leurs propres souhaits, objectifs et possibilités financières ainsi qu'à ceux de leur personnel.

La réforme de la LPP comprend les mesures suivantes, relatives au régime obligatoire :

- Abaissement du taux de conversion
- Renforcement du processus d'épargne
- Supplément de rente pour la génération de transition

Après l'adoption de la réforme de la LPP par le Parlement le 17 mars 2023, un référendum a été lancé avec succès. C'est maintenant au peuple de se prononcer en 2024.

La diversification, un facteur déterminant

La « diversification » est le principe le plus important en matière de placement des grandes fortunes. Cela permet de s'assurer que les rendements et les risques ne dépendent pas d'un seul placement, mais que toute la diversité des possibilités de placement soit exploitée. Ainsi, les pertes éventuelles peuvent être compensées, voire surcompensées, par d'autres revenus.

Abendrot a toujours misé sur la diversification et cette stratégie lui a également été favorable en 2023. Les marchés d'actions et d'obligations, plus fluides, gèrent mieux l'incertitude mondiale qui règne que les marchés privés. Ils ont profité plus rapidement et plus directement de la détente sur le front des taux d'intérêt, où la hausse rapide des taux en 2022, accompagnée de chiffres d'inflation de plus en plus favorables, a été suivie d'une certaine retenue de la part des banques centrales.

Mais c'est surtout dans le domaine du private equity que l'évolution a été la plus lente, et l'année 2023 a laissé de grosses pertes. En revanche, les placements en ILS (insurance-linked securities), dont les rendements sont faibles depuis des années, se sont bien profilés : d'une part, des primes d'assurance records ont été payées, ce qui a augmenté les rendements attendus, et d'autre part, peu de sinistres ont été enregistrés, ce qui a réduit le taux de sinistres. De plus, les liquidités des CAT-Bonds (obligations catastrophes) dans ce secteur ont aussi profité de la baisse des taux d'intérêt à la fin de l'année 2023. L'immobilier s'est montré solide comme à son habitude, la hausse des revenus locatifs compensant les petites corrections d'évaluation.

Aperçu de la performance

En 2023, les actions et les obligations se sont remises de leur chute de l'année précédente. Les infrastructures ainsi que les placements alternatifs ont enregistré des baisses. L'immobilier reste relativement stable.

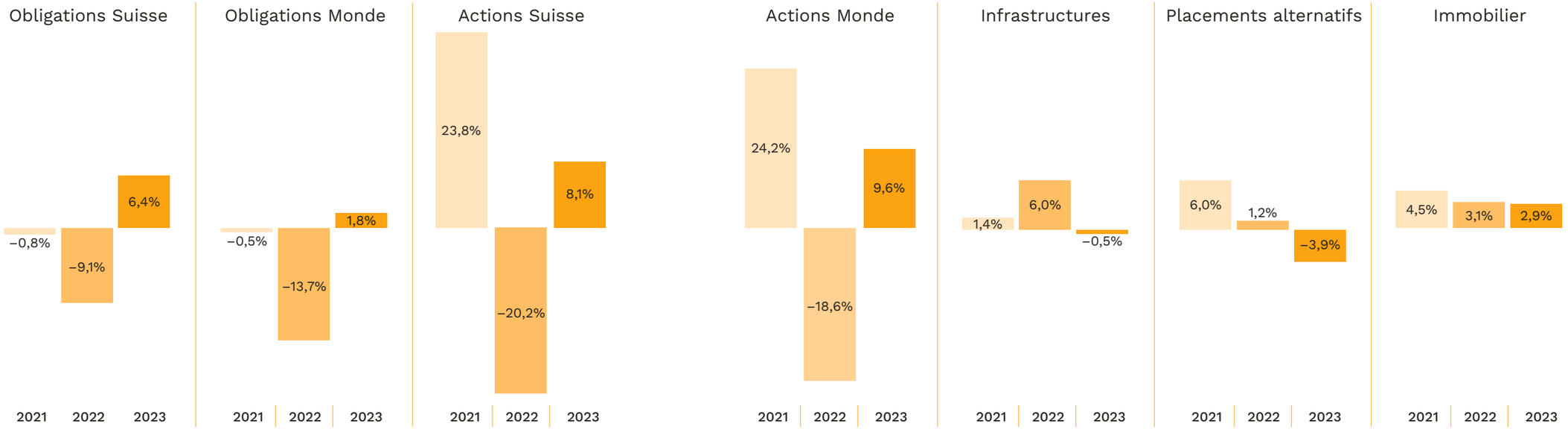

Aperçu de nos placements

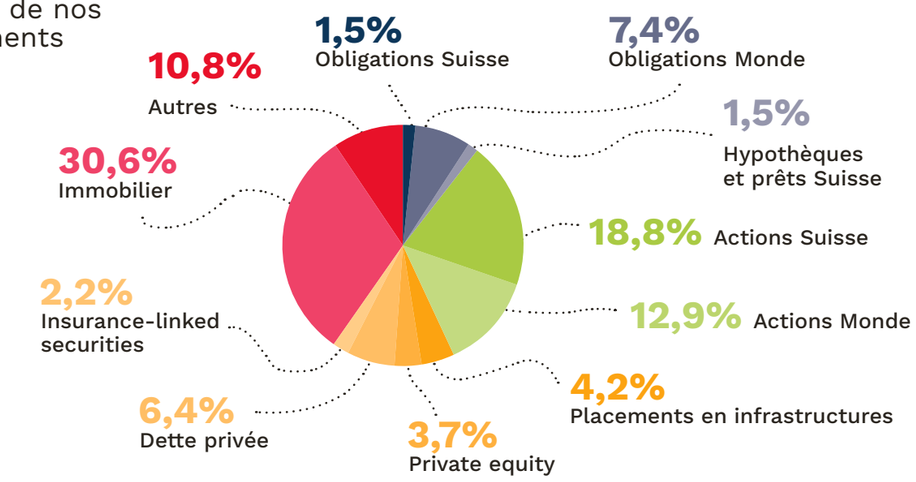

La diversité, un facteur déterminant pour le succès d'une stratégie d'investissement
Le mélange des différentes catégories de placement est décisif – des placements sous forme de liquidités comme les actions ou les obligations cotées en Bourse, qui peuvent être négociées quotidiennement, combinés à des placements sans liquidités comme l'immobilier ou les placements en private equity, qui ne peuvent parfois être vendus qu'après plusieurs années, des placements sous forme de valeurs nominales comme les prêts ou les obligations, dont les coupons sont fixes et fluctuent avec le niveau des taux d'intérêt, combinés à des valeurs réelles comme les participations ou les actions, que l'inflation et le niveau des taux d'intérêt à long terme ne peuvent guère affecter. La faible corrélation entre ces segments de placement stabilise donc un grand portefeuille, car les causes de fluctuations des segments partiels sont différentes, s'équilibrent et ne se renforcent pas davantage.

Le portefeuille immobilier s'agrandit

L'évolution démographique en Suisse montre un vieillissement croissant de la population. Les communes se demandent de plus en plus comment faire face à cette évolution et répondre au besoin des personnes de vivre de manière autonome dans leur environnement familier en cas de nécessité d'accompagnement et de soins.

L'association communale Chrüzmatt Hitzkirchertal a donc élaboré un concept général de développement de l'espace social et a lancé, entre autres, le projet Stöcklimatt. Abendrot a été choisie dans le cadre d'une procédure d'investisseur pour réaliser le projet Stöcklimatt. Cela se fait dans le cadre d'un processus de développement coopératif avec la communauté de communes et les partenaires locaux.

Le cœur d'une zone locale vivante et adaptée aux personnes âgées

Un quartier d'habitation mixte est prévu à proximité immédiate de la maison de retraite et de soins Chrüzmatt à Hitzkirch. Ce quartier doit devenir le cœur d'une zone locale vivante et adaptée aux personnes âgées – avec un fort rayonnement sur toute la commune et le Seetal lucernois. Grâce à ses spécificités liées à l'espace social et à la promotion de la communauté, le projet renforce la vie collective et améliore la qualité de vie de toutes les personnes, notamment les personnes de plus de 60 ans, mais aussi les familles et les personnes vivant seules.

Un espace de vie adapté aux différents besoins

Cet ensemble de trois bâtiments comprend une centaine d'appartements, une zone de services de la maison de retraite et une crèche. Les nouveaux bâtiments s'articulent autour d'une grande cour centrale. Une offre de logements moderne et diversifiée pour différents types de ménages ainsi que des loyers modérés garantis à long terme grâce à une conception compacte, un modèle « design-to-cost » et des plafonds de loyer définis dans le contrat de droit de superficie.

La mixité des logements prévoit environ 70% d'appartements de 2,5 à 3,5 pièces, qui seront conçus comme des logements pour personnes âgées, et environ 20% de grands appartements familiaux. Une association de quartier sera créée pour promouvoir la cohabitation et l'échange entre les générations et s'occuper de la gestion des espaces intérieurs et extérieurs. L'association de quartier permet aux personnes qui l'utiliseront de prendre part à la discussion, de se rencontrer et de s'engager.

Créer de nouveaux espaces de rencontre

Les bâtiments seront construits en bois, naturellement neutres en termes d'émissions de CO_2 et alimentés par des panneaux photovoltaïques selon le modèle de l'autoconsommation. L'espace extérieur, en particulier le parc dans la cour, offre un lieu pour une interconnexion sociale et écologique avec l'environnement et relie les utilisations du rez-de-chaussée avec le quartier environnant.

Pour le nouveau bâtiment Stöcklimatt à Hitzkirch, Abendrot s'assure que le projet est ancré localement et développé spécifiquement en fonction du lieu et des groupes de personnes qui l'utiliseront.

Le contrat de droit de superficie a été signé avec l'association des communes en février 2024, puis la planification a été lancée avec l'équipe gagnante du concours.

Le début des travaux est prévu pour le printemps 2026 et l'emménagement pour fin 2027.

Comptes annuels

La présentation détaillée des comptes annuels vous est proposée sur notre site internet. Nous regroupons ci-dessous les principaux chiffres clés.

Bilan	**31.12.2023**	**31.12.2022**
	CHF	CHF
Placements d'actifs	**2 812 350 032**	**2 534 802 970**
Liquidités et placements sur le marché monétaire	44 205 327	42 845 289
Créances de cotisations	3 534 212	1 965 111
Autres créances	17 410 916	12 025 390
Obligations Suisse	42 790 465	38 580 053
Obligations Monde	210 000 223	205 991 532
Actions Suisse	532 704 346	476 766 960
Actions Monde	366 560 129	322 183 822
Placements dans des infrastructures	120 288 109	112 948 806
Placements dans des créances ou des sociétés suisses non cotées en Bourse	111 768 947	83 550 324
Placements alternatifs	444 772 647	412 854 524
Hypothèques/Prêts	43 428 937	46 414 666
Hypothèques/Prêts auprès de sociétés affiliées	8 471 800	8 481 800
Immobilier Suisse	866 413 974	770 194 693
Comptes de régularisation de l'actif	**18 360 855**	**19 522 561**
Intérêts courus	1 265 092	1 060 398
Autres comptes de régularisation	17 095 763	18 462 163
Total de l'actif	**2 830 710 887**	**2 554 325 531**

	31.12.2023	**31.12.2022**
	CHF	CHF
Dettes	**32 483 306**	**28 804 175**
Prestations de libre passage et rentes	23 233 650	18 838 153
Banques/Assurances	5 933 333	6 033 333
Autres dettes	3 316 323	3 932 689
Comptes de régularisation du passif	**12 511 881**	**12 781 700**
Réserve de cotisations d'employeurs	**11 764 426**	**12 328 552**
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation	11 764 426	12 328 552
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	**2 463 219 548**	**2 235 305 943**
Capital de prévoyance Assuré-e-s actif-ve-s	1 521 008 304	1 384 940 774
Capital de prévoyance Invalides	31 295 752	29 544 709
Capital de prévoyance Incapacités de travail	2 391 786	2 192 159
Capital de couverture Bénéficiaires de rentes	773 795 685	697 269 000
Provisions techniques	134 728 021	121 359 301
Réserve de fluctuation de valeurs	**310 731 726**	**265 105 161**
Fonds libres	**0**	**0**
Situation en début de période	0	95 941 600
Charges/Excédent des produits	0	–95 941 600
Total du passif	**2 830 710 887**	**2 554 325 531**

Compte d'exploitation	2023	2022
	CHF	CHF
Cotisations ordinaires et autres, apports	**135 777 053**	**120 131 665**
Cotisations personnel	54 231 322	47 864 758
Cotisations employeurs	67 411 649	58 711 103
Prélèvement sur réserve de cotisations d'employeurs pour financement des cotisations	–2 408 555	–1 498 166
Apports uniques et montants de rachat	13 610 873	11 963 453
Apports à la réserve de cotisations d'employeurs	1 870 532	2 086 409
Contributions pour amortir la réduction du taux de conversion	0	–976
Subsides du Fonds de garantie	1 061 232	1 005 084
Prestations d'entrée	**298 487 236**	**166 670 887**
Apports de libre passage	264 195 757	161 117 059
Apports au capital de prévoyance des retraité-e-s par reprise d'effectifs d'assuré-e-s	27 812 076	3 726 118
Apports aux provisions techniques par reprise d'effectifs d'assuré-e-s	4 954 889	783 378
Versements Perception anticipée EPL/divorce	1 524 514	1 044 332
Entrées provenant de cotisations et prestations d'entrée	**434 264 289**	**286 802 552**
Prestations réglementaires	**–74 296 740**	**–62 144 724**
Rentes de vieillesse	–45 040 545	–40 323 049
Rentes de survivant-e-s	–2 440 131	–2 222 021
Rentes d'invalidité	–4 093 111	–4 078 065
Rentes transitoires	–23 900	–26 290
Rentes complémentaires	–209	–209
Rentes de divorce	–54 748	–54 790
Prestations en capital à la retraite	–22 176 202	–14 742 091
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	–467 894	–698 209
Prestations non réglementaires	**0**	**976**
Mesure d'amortissement – réduction du taux de conversion	0	976
Prestations de sortie	**–174 110 397**	**–169 237 394**
Prestations de libre passage en cas de sortie	–168 961 319	–161 889 279
Report de capital de couverture Bénéficiaires de rentes après sortie collective	–225 720	–3 935 970
Report de réserve de cotisations patronales après sortie collective	–26 103	–231 013
Perception anticipée EPL/divorce	–4 897 255	–3 181 132
Sorties pour prestations et perceptions anticipées	**–248 407 137**	**–231 381 142**
Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	**–230 729 097**	**–48 405 140**
Constitution de capital de prévoyance Assuré-e-s actif-ve-s	–113 542 971	–18 982 584
Constitution de capital de couverture Bénéficiaires de rentes	–66 118 798	–18 051 717
Apport dans la fortune de fondation paritaire	–1 061 232	–1 005 084
Dissolution/Constitution de provisions techniques	–13 368 720	22 544 585
Rémunération du capital d'épargne Assuré-e-s actif-ve-s	–24 517 119	–22 195 633
Rémunération du capital de couverture Bénéficiaires de rentes	–12 684 383	–10 357 477
Constitution/Dissolution de réserves de cotisations	564 126	–357 230

	2023	2022
	CHF	CHF
Produit de prestations d'assurances	**2 798 468**	**2 660 587**
Prestations d'assurance	2 798 468	2 660 587
Charges d'assurance	**–7 806 222**	**–11 732 857**
Primes d'assurance : primes de risque	–6 559 244	–7 042 000
Primes d'assurance : primes de frais	–899 952	–838 867
Résultat du risque liée à la réassurance	290 545	–3 230 867
Cotisations au Fonds de garantie	–637 571	–621 123
Résultat net de l'activité d'assurance	**–49 879 699**	**–2 056 000**
Résultat net du placement de la fortune	**95 710 024**	**–200 508 533**
Liquidités et placements sur le marché monétaire	12 147 411	2 188 210
Obligations Suisse	2 690 010	–4 362 314
Obligations Monde	7 640 876	–34 185 543
Actions Suisse	46 053 014	–114 609 128
Actions Monde	29 084 005	–73 703 234
Placements dans des infrastructures	1 671 522	7 327 811
Placements dans des créances ou des sociétés suisses non cotées en Bourse	1 336 775	–2 303 956
Placements alternatifs	–14 553 410	7 351 242
Hypothèques/Prêts	1 180 226	965 930
Immobilier	27 498 664	27 512 225
Autres charges d'intérêts	–312 904	–249 285
Frais d'administration du placement de fortune : titres	–15 256 078	–13 119 173
Frais d'administration du placement de fortune : hypothèques	–27 704	–23 074
Frais d'administration du placement de fortune : biens immobiliers	–3 442 383	–3 298 244
Autre produit	**4 007 266**	**3 667 334**
Produit des prestations fournies	3 986 382	3 644 229
Autres produits	20 884	23 105
Autres charges	**–4 211 025**	**–4 242 240**
Administration générale	–3 612 499	–3 739 729
Marketing et publicité	–165 203	–129 868
Frais d'agences et de courtage	–224 922	–206 601
Organe de révision et expert-e-s en prévoyance professionnelle	–170 196	–131 424
Autorités de surveillance	–38 205	–34 618
Excédent de charges / produits avant dissolution/constitution de réserve de fluctuation	**45 626 566**	**–203 139 439**
Constitution de réserve de fluctuation de valeur à partir de reprises	–4 954 889	–783 378
Constitution/Dissolution de réserve de fluctuation de valeur	**–40 671 677**	**107 981 217**
Excédent/Charges des produits	**0**	**–95 941 600**

Organes de la Fondation

Situation au 31.12.2023

Assemblée des Délégué-e-s

élit →

Conseil de Fondation

- Markus Staub (président), Fondation Max Havelaar, Zurich (employé)
- Simone Emmel (vice-présidente), Anwaltsgemeinschaft, Bâle (employeuse)
- Urs Bieri, gfs.bern ag, Berne (employeur)
- Maria Iannino Gerber, Amarena AG, Hinterkappelen (employeuse)
- Claudio Miozzari, Miozzari GmbH, Bâle (employeur)
- Martina Pongratz, Stiftung Rheinleben, Bâle (employeuse)
- Annette Puglia-Egloff, Fondation Cap Loisirs, Genève (employée)
- Vojin Rakic, SBK BSBL, Bâle, (employé)
- Martina Suter, Löwenfeld Beteiligungen AG, Aarau (employée)

Commission Titres

- Martina Suter (présidente), Löwenfeld Beteiligungen AG, Aarau
- Dr Julian Kölbel, Université de Saint-Gall
- Markus Staub, Fondation Max Havelaar, Zurich
- Marc Possa, VV Vermögensverwaltung AG, Zoug

Commission Immobilier

- Claudio Miozzari (président), Miozzari GmbH, Bâle
- Maria Iannino Gerber, Amarena AG, Hinterkappelen
- Paul Güttinger, évaluateur immobilier indépendant / développeur de projet, Lucerne
- Werner Hartmann, Hartmann Architekten AG, Bâle
- Andreas Stöcklin, restudio AG, Bâle

Filiales

- Abendrot Immobilien AG, Bâle
  Gestion immobilière
- Abendrot Immobilien GmbH, Lörrach
  Immobilier Allemagne
- Abendrot Betriebs AG, Bâle
  Gestion des biens immobiliers

désigne →

Organe de révision

RST Treuhand AG, Bâle

Expert en prévoyance professionnelle

Prevanto AG, Bâle,
Patrick Spuhler

conseille →

Service administratif

La gestion est assurée sur une base contractuelle par la société Pico Vorsorge AG, Bâle.

Direction

- Enza Bögli (gérante)
- Stephan Bannwart (membre de la direction)
- Nicole Valet (membre de la direction)

Unités opérationnelles

- Secrétariat des organes
- Service juridique
- Accueil / Services administratifs
- Communication

Administration technique

- Service clientèle
- Service des prestations

Immobilier Suisse
Immobilier à l'étranger

Finances
Commission Titres

Rémunération des organes

Les membres du Conseil de Fondation perçoivent pour leur travail une rémunération forfaitaire annuelle de 5000 CHF (la présidence 8000 CHF). Le travail supplémentaire est rémunéré selon un tarif horaire. Les membres des commissions d'investissement perçoivent pour leur travail une rémunération forfaitaire annuelle de 5000 CHF (les présidences 7000 CHF). Des dédommagements de session de 500 CHF par réunion d'une demi-journée sont en outre versés aux membres du Conseil de Fondation et des commissions d'investissement. Le total des rémunérations versées en 2023 s'élevait à 225 126 CHF.

La diversité de nos entreprises affiliées
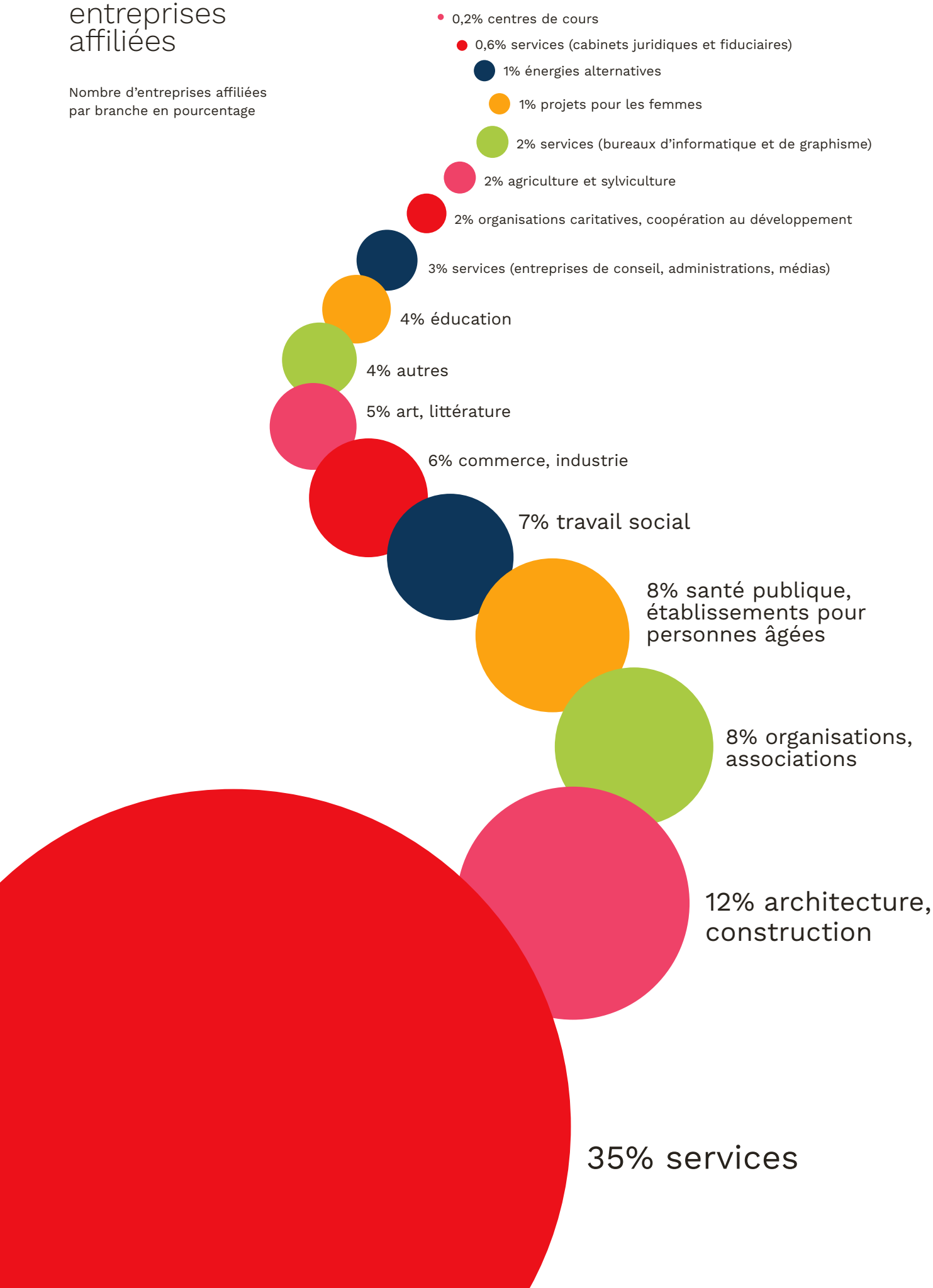
Nombre d'entreprises affiliées par branche en pourcentage